CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM906 **Valable du 26/08/2025 au 25/08/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 15/04/1981
Forme juridique : SAS

Capital : 1 500 000

Dénomination sociale : SOCIETE ALSACIENNE D'ETANCHEITE ET DE DESAMIANTAGE
Sigle : SAED

11 ROUTE DU COR DE CHASSE
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 81B273

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 321 608 796 00025
Code NACE : 4399A
Numéro caisse de congés payés : 4029628

Assurance Responsabilité travaux :
ALLIANZ IARD 62917590

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
ALLIANZ IARD FRL003605

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 88 67 19 37 **Fax :** 03 88 67 39 88
Portable :
Responsabilité légale : KOEHL PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL
KRATZEISEN STEPHAN PRÉSIDENT

Responsable Technique : ROBIN JULIE

Site internet : http://www.saed-etancheite.fr
E-mail : contact@saed-etancheite.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	62	EFF4	16 923 097	CA8
Dans l'activité	9	EFF2	1 173 448	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 20/11/2024	26/08/2025	25/08/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 29/06/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025